

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 062-216208462-20240709-DEC2024_20-CC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 9 décembre 2022 approuvant le projet d'extension de l'école Jules Andrieu.

Considérant qu'à l'issue de la procédure (MAPA) lancée le 16 août 2024, l'analyse des offres a permis de retenir les propositions les plus intéressantes pour la commune.

DEC2024_20

Objet : Travaux d'extension de l'école Jules Andrieu – Construction d'un restaurant scolaire, aménagement d'une garderie périscolaire, réaménagement des sanitaires primaires et remplacement des fenêtres dans le couloir

DECIDE

ARTICLE 1 : Les lots du Marché de travaux d'extension de l'école Jules Andrieu (construction d'un restaurant scolaire, aménagement d'une garderie périscolaire, réaménagement des sanitaires primaires et remplacement des fenêtres dans le couloir existant) sont attribués aux candidats dénommés dans le tableau ci-dessous.

	LOT	Entreprise attributaire	Montant HT
1	Gros œuvre	Mazzolini	320 000,00
2	Charpente bois	Laurence	59 069,77
3	Couverture Etanchéité	Normand construction	98 000,00
4	Cloisons doublages plafonds suspendus - menuiseries intérieures	Leclercq	159 996,85
5	Menuiseries extérieures	SJH	133 619,90
6	Carrelage faïence	RC2B	38 500,00
7	Peinture revêtement de sols	Décor Peinture	51 000,00
8	VRD Espaces verts	Mazzolini	99 500,00
9	Electricité	Varlet	72 969,49
10	Plomberie chauffage ventilation	L'Eau Vive	247 000,00
11	Panneaux photovoltaïque	infructueux	
		TOTAL	1 279 656,01 € HT
			1 535 587,21 € TTC

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 9 juillet 2024

Le Maire,

A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,

Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 9 juillet 2024

Et de la publication le 9 juillet 2024